



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

ASSEMBLEES ET SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Affaire suivie par : Laetitia CHATEAU

N°D26-SG-049

OBJET : MAISON DE SANTÉ PLURI PROFESSIONNELLE DE FUMEL - MISE À DISPOSITION LOCAL 13 – MADAME MAXINE MICHAUD - PSYCHOLOGUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 5211-10 alinéa 3 ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande en date du 19 février 2026, présentée par Madame Maxine MICHAUD, Psychologue, enregistrée sous le numéro SIRET 992 602 821 00017 et le numéro ADELI 479305427, souhaitant occuper le cabinet médical n°13 de la Maison de Santé Pluri professionnelle à Fumel, du 01 mars 2026 au 28 février 2032 afin de maintenir une offre de soin psychologique au sein de la MSP de Fumel ;

Considérant la volonté de Fumel Vallée du Lot, dans le cadre de sa politique, de renforcer le maintien des activités de soins sur son territoire ;

Considérant qu'il y a lieu d'établir une convention de mise à disposition entre Madame Maxine MICHAUD et Fumel Vallée du Lot pour le cabinet médical 13 de la Maison de Santé Pluri professionnelle à Fumel ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) - De mettre à disposition de Madame Maxine MICHAUD, Psychologue, enregistrée sous le numéro SIRET 992 602 821 00017 et le numéro ADELI 479305427, faisant élection de domicile 393 Rte de la Boulbène, 46700 Mauroux, le cabinet médical 13 de la Maison de Santé Pluri professionnelle à Fumel, du 01 mars 2026 au 28 février 2032 à raison d'un jour par semaine ;

2°) - Précise que le loyer mensuel de location est fixé à un montant total de quatre cent cinquante-et-un Euros et cinquante-cinq centimes (451,55 €), charges eau et électricité comprises pour une surface de 25.01m² occupée 5 jours par semaine ;

3°) - Précise que les modalités pratiques à cette location sont définies dans le bail professionnel signé avec Madame Maxine MICHAUD ;

4°) - De signer ou d'autoriser Monsieur le Vice-président à signer la convention de mise à disposition.

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20260220-D26_SG_049-AR

Reçu le 24/02/2026

Publié le 24/02/2026

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 20 février 2026



Le Président,
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 24 février 2026

Reçu en Sous-préfecture le : 24 février 2026

Publié ou Notifié le : 24 février 2026

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com